



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 25 Juin 2018 à 20h00

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vendenheim était assemblé en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 15 Juin 2018, sous la présidence de M. le Maire, Philippe PFRIMMER.

La séance débute à 20h00.

Le Conseil Municipal a siégé comme suit :

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Carine DURET - Philippe MEDER - Guy JUNG - Claudine WEBER - Michel DENEUX - Cathie GNEITING - Raymond FEUCHT - Cédric SCHAULY - Marie-Odile KRIEGEL - Claude GANTER - Elisabeth HAMON - Alexis KOPEL - Monique SIFFERT - Nathalie SPANO - Nathalie BARBARAS - Valérie RENARD - Benoît TROG - Jean MISCHLER - Richard KAISER - Nathalie HALTER

Absents excusés avec procuration :

Pierre SCHWARTZ donne procuration à Philippe PFRIMMER,
Véronique ESCHBACH donne procuration à Claudine WEBER,
Anne RIEDINGER donne procuration à Guy JUNG,
Jean-Pierre LE LOUP donne procuration à Raymond FEUCHT,
Christophe HAREAU donne procuration à Cédric SCHAULY,
Pascal HARMELLE donne procuration à Michel DENEUX,
Frédéric MARION-GARCIA donne procuration à Valérie RENARD,
Christian SCHNEIDER donne procuration à Jean MISCHLER.

Secrétaire de séance : Claude GANTER.

M. le Maire souhaite un bon rétablissement à Mme SIFFERT, de retour au Conseil après quelques semaines d'arrêt.

Arrivée de Nathalie HALTER à 20h02.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 Mai 2018

L'Assemblée Municipale vote selon :

Pour : 22

Contre : 7 (4 UPV) et (3 TVG)

Abstention : 0

ADMINISTRATION GENERALE

✚ Désignation de Mme SPANO au sein de la Commission Jeunesse

Suite à la démission de Mme Stéphanie BALL, qui siégeait au sein de la Commission Jeunesse, le Groupe Majoritaire souhaite désigner Mme Nathalie SPANO, Conseillère, pour la remplacer.

Le Conseil prend acte et désigne Mme SPANO, Membre de la Commission Jeunesse.

URBANISME

1) « Les Portes du Kochersberg » : Signature de l'avenant n°3 de la concession d'aménagement pour réalisation de places de stationnement

Rapporteur : M. FEUCHT

La Commune a confié à la SERS, la réalisation du lotissement « Les Portes du Kochersberg ». Le projet initial ne comportait aucune place de stationnement sur l'espace public.

Aujourd'hui, force est de constater que cette situation ne répond pas aux besoins des habitants et entraîne une occupation anarchique de l'espace public.

C'est pourquoi, la Municipalité a demandé à la SERS, la réalisation de 67 places de stationnement sur la tranche 1 :

- 7 places rue Krafft,
- 31 places rue Paul Emile Victor,
- 24 places rue Jacques-Yves Cousteau,
- 5 places rue du Cheval Noir.

Le coût de réalisation (travaux et honoraires) est fixé à 50 234,00 € TTC. Ces travaux n'étant pas inclus dans la concession d'aménagement, ils sont intégralement à la charge de la Commune.

M. FEUCHT expose le dispositif financier :

- Imputation sur la quote-part revenant à la Commune, du solde d'exploitation positif de fin d'opération.

M. MISCHLER informe qu'il votera « Contre », car ce n'est pas à la Commune de payer les places supplémentaires de stationnement que la SERS n'a pas intégrées dans son projet, d'autant plus, s'il n'y a pas de bénéfice.

M. FEUCHT rappelle que c'est la Municipalité actuelle qui a demandé cette modification. Que la SERS a accepté d'y donner suite techniquement, mais a refusé de la prendre en charge financièrement. Si nous voulons ces places, il faudra les payer.

M. Le Maire indique que le coût est très raisonnable et que cette somme viendra en déduction du bénéfice. Un bénéfice qui est certain à ce stade d'avancement.

Il est demandé au Conseil d'approuver le projet et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la concession d'aménagement.

Après échange et débat,

L'Assemblée Municipale vote selon :

Pour : 22

Contre : 4 (3 TVG et 1 UPV - MARION-GARCIA)

Abstention : 3 UPV

✚ Règlement Local de Publicité Intercommunal de l'EMS : Débat sur les Orientations

Rapporteur : M. DENEUX

En 2010, dans le cadre de l'Engagement National pour l'Environnement (« Grenelle 2 ») il a été prescrit l'obligation d'élaborer un RLP intercommunal (RLPi).

Le 20 avril 2018, le Conseil de l'Eurométropole a donc décidé de l'élaboration de son RLPi. Selon le Code de l'Urbanisme, le RLPi est élaboré, révisé ou modifié conformément aux procédures des Plans Locaux d'Urbanisme.

Le Code de l'Urbanisme prévoit que dans un premier temps, les orientations du RLPi soient débattues dans le cadre d'un « porté à connaissance » au sein de chaque Conseil Municipal de l'aire métropolitaine et au sein du Conseil de l'Eurométropole.

M. DENEUX présente :

- 1) Les secteurs géographiques sélectionnés pour une application spécifique du RLPi
 - Le Centre Ancien et le secteur du canal
 - L'axe de circulation « Route de Brumath - Route de Strasbourg »
 - La Zone Commerciale Nord et l'Eco-Parc Rhénan.

- 2) Les Orientations du RLPi
 - Réduire le nombre et la dimension des dispositifs publicitaires, afin de renforcer l'attractivité résidentielle, améliorer le cadre de vie et la qualité du paysage,
 - Répondre de manière équitable aux besoins de communication extérieure des acteurs économiques, culturels et institutionnels locaux,
 - Harmoniser la rédaction des règles relatives à la publicité extérieure à l'échelle du territoire.

- 3) Le calendrier
 - 27/06 : Réunion publique,
 - 28/09 : Bilan de la concertation et procédure d'arrêt du RLPi à l'EMS,
 - Septembre à décembre 2018 : Délibérations des communes sur le dossier arrêté,
 - Janvier à mars 2019 : Enquête publique,
 - Juin 2019 : Approbation du dossier RLPi.

M. Le Maire indique que les panneaux standards actuels au format « 4X3m » laisseront progressivement place à un format de 8m² maxi.

A la question de M. MISCHLER portant sur la tarification, M. PFRIMMER explique que cette dernière est liée au règlement de l'EMS sur l'uniformité du format des panneaux et rappelle que la facturation reste au bénéfice de la Commune. Mme RENARD fait remarquer qu'il ne faut pas considérer la publicité comme une recette financière, mais bien comme une pollution de notre environnement à limiter.

Aux observations de Mme RENARD et M. GANTER concernant la dangerosité des panneaux lorsque l'on conduit, surtout ceux portant des vidéos, M. le Maire souligne qu'une réflexion sur la sécurité est également lancée et qu'il n'y a pas que l'aspect recettes.

Au vu des demandes de l'Assemblée, M. Le Maire propose aux Conseillers de transmettre les remarques et suggestions à Michel DENEUX. Il rappelle que ce dossier est au stade des propositions et que rien n'est figé.

A la demande du Maire, un groupe de travail doit s'approprier le dossier, qui sera traité par la Commission « Urbanisme » à la rentrée.

M. le Maire clôture le débat en considérant que le Conseil a été informé du projet conformément à la procédure engagée par l'Eurométropole.

2) GCO : Prise de possession anticipée de terrain

Rapporteur : M. le Maire

La commune de Vendenheim s'est portée acquéreur d'une parcelle référencée Section 44 n°9 (4,96 ares) appartenant aux consorts AMANN, par acte de vente en date du 18 et 19 octobre 2017.

Cette parcelle est incluse dans l'emprise du GCO.

La Commune vient d'être sollicitée par la SCN A355, mandatée par ARCOS, pour la prise de possession anticipée du terrain, selon les mêmes conditions que les terrains ayant fait l'objet de la Délibération du 5 mars 2018.

Cette prise de possession anticipée est consentie jusqu'à la prise de possession des nouveaux lots d'aménagement foncier et forestier.

Une indemnité forfaitaire de 100 € est proposée pour dédommager le propriétaire pour frais occasionnés. Le terrain concerné est référencé comme suit :

Référence cadastrale					Surface d'emprise concernée	
Section	N° parcelle	Nature	Lieudit	Contenance	Emprise (m ²)	Délaissé (m ²)
44	9	T	Nieffernacker	0ha04a96ca	249	247

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour autoriser M. le Maire à signer les documents relatifs à cette prise de possession anticipée.

Après échange et débat,

L'Assemblée Municipale vote selon :

Pour : 22

Contre : 7 (4 UPV + 3 TVG)

Abstention : 0

3) Occupation du Domaine Public Communal

Rapporteur : M. le Maire

En vue de procéder à l'aménagement de leur accès au garage, en date du 14 septembre 2009, le Conseil Municipal avait autorisé les époux BARBARAS à occuper, à titre temporaire et précaire, le domaine public communal situé devant leur propriété, sise 23 Rue du Hohneck, moyennant le paiement d'une redevance annuelle fixée à 1 €.

Par délibération du 11 juin 2012, dans le cadre d'une régularisation globale de la situation foncière des voies communautaires, la commune de Vendenheim a rétrocédé à l'Eurométropole de Strasbourg, la parcelle cadastrée ayant fait l'objet de la Délibération du 14 septembre 2009. Dans un second temps, l'EMS vendra cette parcelle aux époux BARBARAS.

Il est demandé au Conseil Municipal d'abroger la délibération du 14 septembre 2009 et de mettre fin à l'encaissement de la redevance annuelle d'un montant de 1 euro.

L'Assemblée Municipale vote selon :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Non participation : 1 (BARBARAS)

✚ Point d'étape « CTM »

M. le Maire fait un point suite à l'Incendie.

Des discussions sont en cours avec les experts et notre assureur.

GROUPAMA a déjà versé 120 000 € au titre d'avance pour le contenu.

Les dépenses pour le rééquipement ont été engagées à hauteur de 230.000 € (70 000 € en fonctionnement et 160 000 € en investissement).

Le devenir du bâtiment est plus problématique. Faut-il Oui ou Non reconstruire sur site ?

Aller sur un nouveau site plus grand aurait quelques avantages à long terme, mais coûtera cher et nous n'avons aucun terrain ! Il faudrait donc acheter ou essayer de rassembler des terrains dans le cadre du remembrement.

Si nous optons pour une relocalisation sur un nouveau site, il y a risque d'indemnisation minorée de la part des assurances.

Les 2 hypothèses seront examinées par la Commission Urbanisme en septembre.

M. GANTER rappelle que la tendance est de favoriser la mutualisation des moyens. Cette évolution est à considérer dans les réflexions à engager.

✚ Point d'étape « Inondations »

La compétence GEMAPI ayant été transférée à l'EMS au 01/01/2018, c'est l'intercommunalité qui pilote dorénavant le dossier.

Avantage : ce n'est plus la Commune qui finance les études et les travaux, mais l'EMS. Un budget de 1.200.000 € a été réservé à cet effet.

Inconvénients : nous ne sommes plus seuls décideurs et pas forcément maître du temps.

A l'issu d'un appel d'offres, réalisé par la Commune fin 2017, le bureau d'études INGEROP a été retenu et travaille actuellement sur le dossier. Le volet environnemental est sous-traité à la société ECOSCOP qui réalise cette année la partie des études liées à la biodiversité, faune et flore.

Une réunion s'est tenue, courant juin, 1^{er} point d'étape, avec les représentants de la DDT et du SDEA.

Contenu :

Ce 1^{er} rendu intermédiaire de la phase étude avait pour objectif la validation des données de base :

- Pluies de référence : comparaison des dernières pluies du secteur avec les pluies théoriques d'occurrence décennale, centennale,
- Validation des coefficients de ruissellement et de pénétration de l'eau dans le sol,
- Validation de la méthode de calcul utilisée : celle-ci est fonction de la surface de l'aire concernée et considère donc, la surface du bassin versant du Muehlbaechel.

Ont aussi été présentés, les premiers calculs de débits avec des simulations des hauteurs d'eau avant travaux. Sur cette base, une estimation, des débits futurs acceptables et les volumes d'eau à stocker, pourra être réalisée.

Pour les aménagements futurs, INGEROP propose deux étapes :

- Remise à son emplacement d'origine du ruisseau avec méandrage. La zone concernée serait décaissée afin que le ruisseau puisse s'épandre lors de fortes pluies. On pourrait alors stocker environ 25 000 m³, ce qui permettrait de parer une pluie trentennale.

- Réalisation d'un ouvrage de type « barrage » pour lutter contre des événements météorologiques plus importants.

Déroulement de l'étude

Il a été confié à INGEROP, en tranche ferme, les études, jusqu'à la phase Etudes Projet et les études pour l'établissement des dossiers réglementaires.

Pour bénéficier des subventions PAPI, l'Etat a demandé que soit réalisée, au préalable, une étude de cohérence sur l'ensemble du bassin versant de la Zorn aval Landgraben. L'étude est diligentée par le SDEA et réalisée par le Bureau d'étude SAFEG. Elle est en cours, mais a pris du retard. Il s'agit notamment de modéliser le village pour déterminer l'impact des débordements du ruisseau sur les habitations.

Pour que le dossier soit pris en compte pour les subventions, les données de base et les résultats des calculs doivent être convergents. Nous devons donc, aujourd'hui, attendre le résultat de cette modélisation avant de poursuivre

Le dossier sera traité à la rentrée en Commission Urbanisme.

VOIRIE

4) « Projets sur l'Espace Public 2018 » : Ajustements

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération en date du 22 décembre 2017, le Conseil de l'Eurométropole a approuvé le programme 2018 « Projets sur l'Espace Public, Voirie, Signalisation, Ouvrages d'Art, Eau et Assainissement ».

L'EMS a dû, courant 2018, modifier le contenu de sa programmation. La Commune étant concernée, l'EMS demande à Vendenheim de bien vouloir adopter le programme ajusté.

Après exposé,

L'Assemblée Municipale vote selon :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

PETITE ENFANCE

5) Extension de la capacité d'Accueil de la crèche « Premiers Pas »

Rapporteurs : M. le Maire et Mme DURET

La crèche dispose d'un agrément de 42 places avec la possibilité d'accueil occasionnel de 20 % supplémentaire, soit 50 places.

Le rapport d'activité 2017, établi pour les quatre premiers mois de fonctionnement, fait état d'un taux de fréquentation de 80 % en moyenne et de 90 % en décembre 2017.

Lors de la Commission d'attribution des places du 13 avril, certaines demandes n'ont pu être satisfaites et il existe actuellement une liste d'attente.

Le délégataire « LEA et LEO » estime que le bâtiment peut accueillir un plus grand nombre d'enfants, en respectant la réglementation.

Par conséquent, il propose de demander au Conseil Départemental, une extension de son agrément à 45 places régulières, avec la possibilité d'accueil occasionnel à 54 places.

L'opération est neutre financièrement pour la Commune, car les charges complémentaires seront compensées par les augmentations des participations de la CAF et des familles.

Aux questions de Mme BARBARAS sur ce projet d'extension 1 an à peine après la construction de la crèche et sur le nombre d'enfants sur liste d'attente, Mme DURET précise qu'il y a actuellement 11 enfants sur la liste d'attente et M. le Maire explique qu'aller à 45 places peut se faire très facilement, à superficie équivalente.

M. le Maire rappelle que la stratégie de la Commune est de favoriser la diversité de l'offre et qu'idéalement il devrait y avoir une micro-crèche dans le nouveau Lotissement et à terme, une crèche d'entreprise dans la Zone Commerciale.

M. GANTER indique qu'en ce domaine, il faut être prudent, car il y a des variables d'ajustement avec des enfants qui arrivent, qui grandissent ; variables à considérer car ils impactent la fréquentation.

Mme DURET indique qu'il y a également des Assistantes Maternelles qui sont disponibles et offrent une alternative de garde intéressante.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'extension et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif.

Après échange et débat,

L'Assemblée Municipale vote, selon :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

FINANCES

6) Parking Rue des Jardins : Indemnités d'éviction

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre de la création du parking Rue des Jardins, le Conseil Municipal a validé par délibération en date du 14 mai 2018, l'acquisition d'un terrain appartenant aux époux MAECHLING.

Un bail de fermage lie les époux MAECHLING à M. Denis URBAN, agriculteur à Berstett.

En conséquence, il y a lieu de verser à M. URBAN une indemnité d'éviction suite aux travaux d'aménagement du parking.

Selon le barème de la Chambre d'Agriculture, les indemnités sont réparties comme suit :

- indemnité pour perte de revenu : 71,90 €/are,
- perte de fumure : 5,26 €/are de terres,
- indemnité de libération rapide du terrain : 14,38 €/are,
- soit un total de 91,54 €/are, représentant 416,51 €.

La dépense est prévue au budget 2018.

A la question posée par Mme RENARD, M. DENEUX confirme que c'est toujours l'acheteur qui paye ces frais et non le vendeur.

Il est demandé au Conseil Municipal de verser à M. URBAN une indemnité d'éviction liée aux travaux d'aménagement du parking.

Après échange et débat,
L'Assemblée Municipale vote, selon :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

RESSOURCES HUMAINES

7) Emploi de Travailleurs Handicapés : Rapport de situation

Rapporteur : M. FRABOULET

Les Collectivités locales sont dans l'obligation d'employer des Travailleurs Handicapés. Ci-dessous la situation au 01/01/2017 :

COLLECTIVITE	EFFECTIF TOTAL (au 1er janvier de l'année)	NOMBRE de TRAVAILLEURS HANDICAPÉS (au 1er janvier de l'année)	TOTAL des DÉPENSES en Euros (article 6 du décret n° 2006-501)	NOMBRE LEGAL DE BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI	TAUX D'EMPLOI des TRAVAILLEURS HANDICAPÉS RÉAJUSTÉ (en %)
VENDENHEIM	65	7	0 €	3	10,77

Il a été rappelé que le taux minimum obligatoire est de 6,00 % pour une collectivité qui occupe au moins 20 agents. En 2016, le taux était de 9,68 % avec 6 Travailleurs Handicapés. Le rapport a été présenté au Comité Technique du 25 juin et a reçu un vote favorable à l'unanimité.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur le rapport.

Après échange et débat,
L'Assemblée Municipale vote, selon :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

8) Tableau des Effectifs 2018

Rapporteur : M. FRABOULET

Il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre d'emplois nécessaires au fonctionnement des services. Ce tableau des effectifs doit être mis à jour annuellement. Il expose également les évolutions de grades et de carrières des agents.

Après délibération, la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, sera saisie pour les avancements de grades.

Les modifications deviendront effectives à la date de nomination des agents, courant 2^{ème} semestre 2018.

A la question de Mme BARBARAS sur l'impact financier du changement de grade, M. DENEUX indique qu'une augmentation de 1,2 % du GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) est inscrite au budget 2018.

M. FRABOULET précise à Mme RENARD, que la délibération vaut vote pour d'éventuelles embauches (postes ouverts au présent tableau).

M. le Maire indique que lors du vote du budget, il y aura délibération pour le tableau des effectifs et que le Conseil sera informé, à chaque nouvelle embauche.

Le Comité Technique, réunit le 25 juin, a donné à l'unanimité un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs réactualisé et d'autoriser M. Le Maire à signer tout document relatif.

Après échange et débat,

L'Assemblée Municipale vote, selon :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNICATIONS

Arrêts de Trains supplémentaires

Christophe HAREAU est en réunion, ce jour, avec la SNCF et la Région (Amélioration du Quadrant Nord et du PEM). Nous demandons des arrêts supplémentaires. Nous aurons des réponses mi-septembre.

Temps d'Activités Périscolaires (TAPS)

Suite au retour à « la semaine de 4 jours » et à la demande de certaines familles pour continuer les TAPS, Carine DURET a lancé un questionnaire auprès des familles.

Compte-tenu des retours, nous avons décidé de continuer à proposer cette offre, via l'OPAL. La Commune fera donc une année d'essai, d'autant plus que l'Etat vient d'annoncer qu'il subventionnerait la continuité des TAPS du mercredi.

RAVEL

Il y a actuellement une pétition qui circule. Certains parents s'inquiètent du changement de statut. Les SIVU doivent disparaître, c'est le législateur qui l'impose. Il faut donc opter pour une nouvelle forme juridique d'ici 12 à 18 mois, mais c'est un point de détail. Il y a surtout des tensions avec certains professeurs qui ne seront pas renouvelés.

M. MISCHLER demande à ce que les comptes rendus des réunions du CA de RAVEL soient transmis aux membres du Conseil Municipal.

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Il avait été déposé plusieurs demandes, après délibération au printemps. La Préfecture n'a malheureusement pas retenu nos demandes. Les subventions sont allées vers des dossiers de plus grande envergure.

Formation Professionnelle

Nous souhaitons que les agents se mobilisent et participent davantage à différentes formations.

En 2017, 47 agents ont bénéficié de 148 journées de formation.

Il y en a environ autant en 2018.

Année du Tri et de la Réduction des Déchets

Sommes sur une belle trajectoire, sortons tout juste d'une semaine « *pas jeter, pas jeter* ».

La fête de la Patate sera classée pour la 1^{ère} fois, « Eco-Manifestation Alsace ».

ZCN

Une enquête publique est en cours sur l'impact environnemental, jusqu'au 13/07. La permanence du Commissaire Enquêteur a lieu le 2/7 matin et le 13/7 après-midi.

La phase des acquisitions foncières amiables est terminée depuis début juin : 96 % des propriétaires fonciers du lot Sud ont signé. Nous entrons, par conséquent, dans la phase d'expropriations sur le lot Sud.

Reichstett Matériaux

Enquête publique du 5/2/2018 au 7/3/2018, avec avis favorable pour l'autorisation environnementale.

Le 18/6, le Préfet a pris un arrêté et nous demande de le « porter à connaissance » au Conseil Municipal, ce qui a été fait ce jour.

Cet arrêté porte notamment sur :

- Admission des déchets autorisés, leur quantité maximale instantanée,
- Gestion globale de l'établissement,
- Dispositif de prévention de la pollution atmosphérique,
- Protection des ressources en eaux et de milieux aquatique,
- Prévention des nuisances sonores et vibrations,
- Prévention des risques technologiques.

Délibérations du Conseil Municipal transmises à la Préfecture par voie électronique

De nombreuses mairies télétransmettent depuis des années – nous pas !

Ce sera chose faite à partir de ce soir.

Notre administration n'aura plus besoin de se déplacer en Préfecture.

Travaux d'assainissement Rue de Gaulle

Les travaux ont démarré ce matin. Les déviations sont en place. Les commerces restent ouverts et accessibles. A la question de Mme RENARD, M. Le Maire répond que quelques commerçants ont effectivement demandé s'ils pouvaient prétendre à une indemnisation en cas de perte de chiffre d'affaire. L'EMS n'a donné suite que pour des travaux de grande envergure comme le Tram.

Agrandissement de la Place de la Bique

La maison située au 4 rue de Gaulle sera démolie fin juillet et le parking sera agrandi d'environ 12 places. Les choses ne sont pas encore calées. Nous sommes tributaires de l'avancement du chantier et de la consultation qui a été lancée.

GCO

L'appel d'Alsace Nature, duquel nous nous sommes désolidarisés au printemps, a été rejeté par la Cour d'Appel de Nancy.

La semaine dernière le TA de Strasbourg a ordonné aux zadistes de quitter les terrains de Kolbsheim. Cet arrêté fera jurisprudence sur tout le parcours.

Nous attendons les conclusions des commissaires enquêteurs dans les jours à venir pour les compensations environnementales et ce tant pour le volet SOCOS-ARCOS que pour la SANEF.

Sur la partie SANEF, il a été rappelé que le 20 mars 2018, le CNPN a émis un avis favorable sur les compensations proposées.

L'entier dossier a été transmis au Conseil. La SANEF s'engage à reboiser 37 hectares :

- 17,6 ha d'ilots de sénescence,
- 4,6 ha de créations de landes humides,
- 3 ha de plantation d'épicéas et de feuillus,
- 13 ha de reboisement par conversion de terres agricoles intensives avec création de mares à l'intérieur de cet espace.

Police Municipale

Mme RENARD s'interroge sur la suite du débat concernant la Police Municipale. M. le Maire explique que tant qu'il n'y a pas de décision concernant la Police de Sécurité du Quotidien, il n'y aura pas d'embauche dans la Commune.

Résidence Séniors

Mme RENARD demande où en est le dossier. Une consultation pour choisir le maître d'œuvre est lancée, les résultats seront connus mi-juillet et la commission se réunira après l'été.

Divers

M. MISCHLER souhaite des réponses de M. SCHWARTZ quant à son vote, vendredi 29 juin, concernant le rapport sur le Racing Club de Strasbourg.

Il demande également des éclaircissements sur les investissements irraisonnables de CUS HABITAT.

Le Conseil de rentrée aura lieu le lundi 17 septembre 2018. Le Conseil de décembre est reporté du 3 au 10/12.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23h00.

Vendenheim, le 12 Juillet 2018

Le Maire,



Philippe PFRIMMER



